

Formulaire 1

Consentement à la vérification du dossier criminel concernant toute infraction sexuelle pour laquelle une réhabilitation a été octroyée ou délivrée

(Ce formulaire est destiné à toute personne qui postule un emploi rémunéré ou à titre bénévole auprès d'un particulier ou d'une organisation responsable du bien-être d'un enfant ou de plusieurs enfants ou d'une personne vulnérable ou de plusieurs personnes vulnérables, lorsque cet emploi la placerait en position d'autorité ou de confiance par rapport à ces enfants ou à ces personnes vulnérables, si elle consent à la vérification du dossier de condamnation criminelle qui permettra de déterminer si elle a fait l'objet d'une condamnation pour une infraction sexuelle mentionnée à l'annexe de la Loi sur le casier judiciaire et à l'égard de laquelle la réhabilitation lui a été octroyée ou délivrée.)

Identification du postulant :

Nom au complet :

Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse actuelle :

Adresses des cinq dernières années, si elles diffèrent de l'adresse actuelle.

Motifs du consentement :

Je postule un emploi rémunéré ou à titre bénévole auprès d'un particulier ou d'une organisation responsable du bien-être d'un ou de plusieurs enfants ou d'une ou de plusieurs personnes vulnérables.

Description de la nature de l'emploi postulé :

Nom du particulier ou de l'organisation :

Précisions sur ces enfants ou ces personnes vulnérables :

Consentement

Je consens à ce qu'une vérification soit effectuée dans le fichier automatisé des relevés de condamnations criminelles géré par la Gendarmerie royale du Canada pour vérifier si j'ai déjà fait l'objet d'une condamnation relativement à toute infraction sexuelle mentionnée à l'annexe de la *Loi sur le casier judiciaire* et à l'égard de laquelle une réhabilitation m'a été octroyée ou délivrée.

Je sais que, par suite de ce consentement, si je suis soupçonné(e) d'être une personne dont le nom figure dans un dossier criminel relativement à toute infraction sexuelle mentionnée à l'annexe de la *Loi sur le casier judiciaire* à l'égard de laquelle une réhabilitation m'a été octroyée ou délivrée, le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada peut remettre au ministre de la Sécurité publique et Protection civile du Canada tout dossier ou relevé à cet égard. Celui-ci peut communiquer à un corps policier ou à un organisme autorisé tout ou partie des renseignements contenus dans ce dossier ou relevé. Le corps policier ou l'organisme autorisé me communiquera les renseignements et, si j'y consens par écrit, les communiquera au particulier ou à l'organisation susmentionné ayant présenté la demande de vérification.

(signature)

(date)